

Avis n° 2/2022 sur le projet de plan d'action contre la fraude sociale 2023-2024

Le comité scientifique a été créé au sein du SIRS et a pour objectif de fournir des conseils et des recommandations scientifiques indépendants sur toutes les questions relevant des matières du SIRS et concernant la stratégie suivie et à suivre par le SIRS.

Dans le cadre de son mandat, le comité scientifique a été chargé le 10 août 2022 par le directeur du SIRS d'analyser le contenu du plan d'action contre la fraude sociale 2023-2024. Le groupe de travail s'est réuni à cette fin le mardi 20 septembre et le vendredi 7 octobre.

Ce plan d'action opérationnel contient les différentes actions de contrôle (individuelles/communes, nouvelles politiques et opérationnelles) prévues pour les deux prochaines années.

Ces actions sont le résultat d'une enquête menée auprès de toutes les institutions et services impliqués dans la lutte contre la fraude sociale. Il est spécial qu'il s'agisse d'un plan de deux ans, ce qui est à saluer, notamment parce que cela permet également de finaliser la prise de décision avant le début du plan d'action.

Le comité scientifique note avec satisfaction que ce plan représente une nette amélioration, notamment en ce qui concerne la structure.

Les différentes actions sont répertoriées sous les 7 grands objectifs stratégiques.

Pour chaque action, l'objectif opérationnel, les indicateurs, le produit, les acteurs impliqués, le chef de projet, la mesure de l'impact et les ressources sont indiqués.

Le groupe de travail estime que le plan pourrait gagner en clarté sur certains points :

-Bien que la structure des actions soit claire, il serait bon de commencer chaque objectif stratégique par une vue d'ensemble de toutes les actions (actuellement, cela n'est fait qu'en annexe du plan pour l'objectif stratégique (bien qu'il soit appelé à tort objectif ici)) ce qui le rendrait plus clair pour le lecteur.

La question qui se pose également ici est de savoir s'il ne serait pas plus souhaitable d'établir un certain ordre entre les actions, par exemple en allant des plus grandes aux plus petites.

-On pourrait également créer un tableau répertoriant toutes les actions par institution.

-le lien avec la chaîne d'exécution pourrait également être rendu plus explicite

-il est recommandé d'apporter plus d'équilibre dans la manière (portée) dont les différentes actions sont élaborées. Par exemple, certaines actions sont décrites très brièvement, ou les moyens, les indicateurs sont parfois définis de manière assez vague. Plus précisément, les actions politiques bénéficieraient d'une description plus explicite des objectifs et des produits souhaités, ainsi que des acteurs impliqués, au lieu d'être trop descriptives comme elles le sont actuellement.

-le groupe de travail considère également qu'il est important d'avoir une visibilité sur les effets des différentes actions.

De ce point de vue, l'idée de la mesure d'impact an sich peut être accueillie favorablement. Toutefois, on peut se demander s'il ne faudrait pas d'abord se concentrer sur l'élaboration d'une méthodologie plus concrète avec des indicateurs de résultats et de processus. Or, les différentes actions contiennent parfois des déclarations plutôt générales ou font référence à l'intention d'élaborer une méthodologie. Les chiffres communiqués pourraient également gagner en interprétation s'il est indiqué d'où ils proviennent (s'ils sont plus nombreux que l'année dernière ou

non). Une solution intermédiaire pourrait consister à identifier un nombre limité d'indicateurs d'impact transversaux et à indiquer dans une section ou un tableau séparé comment ils sont liés à des actions concrètes.

-mais on pourrait aussi envisager d'aller plus loin en liant plus étroitement le processus du plan d'action au processus budgétaire lui-même, ce qui présente l'avantage de pouvoir relier clairement les actions aux budgets.

-Les indicateurs proposés dans le cadre de chacune des actions pourraient être reproduits dans une annexe ou un tableau récapitulatif, ce qui donnerait une bonne idée des besoins en matière de suivi et faciliterait également le lien avec un tableau de bord.

En général, il est également suggéré d'élaborer et d'inclure un mécanisme de suivi des actions afin de refléter clairement la mesure dans laquelle certaines actions sont plus que volontaires.

-il pourrait également être envisagé d'inclure une référence aux rapports annuels du SIRS afin qu'il y ait également un lien clair entre les actions et l'état des lieux.